AMENDEMENT sur le nouveau concept économique « Notre ÉCONOMIE »

Chaque amandement doit être spécifiquement assigné (à l'aide d'une page de référence et du chapitre concerné), et assorti d'une demande (supprimer, compléter, reformuler), et assorti que d'une courte explication. Les amendements ne remplissant pas ces critères ne pourront pas être traités.

**A-x ; Nom du ou de la dépositaire :** nom, section, parti cantonal

**Amendement sur le chapitre, la section, la page:** p. ex. chapitre 3.2.2, point 2, page 43

**Demande:**  p. ex. supprimer, reformuler, compléter, etc.

🡪 uniquement sous forme de propositions de texte concrètes

🡪 Les suggestions ne peuvent être acceptées (Révision dans le sens de... ou dans tel ou tel sens)

**Exposé des motifs:** Raisons de la demande

**Proposition du Comité directeur :**